

## CONSEIL DE VILLE

**Séance du 23 mars 2017, à 19.30 h,  
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2<sup>e</sup> étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 9 du mercredi 8 mars 2017 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque conseillère et conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbal de la séance du 9 février 2017.
4. Questions orales.
5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :
  - a) Mme Rebeka Kembo, 14.03.2000, ressortissante angolaise.
  - b) Mme Sevdija Beqiri, 28.11.1976, ressortissante kosovare.
  - c) Mme Sterenn Béatrice Maridat, 22.03.1989, ressortissante française.
6. Réponse à la question écrite intitulée « Eclairage public rime avec sécurité » (n° 973) (PDC-JDC).
7. Réponse à la question écrite intitulée « Château et entretien » (n° 974) (PLR).
8. Traitement du postulat intitulé « Réflexions de rapprochements avec les communes ajoulotes » (n° 975) (PLR).
9. Traitement de la motion intitulée « Un manager de ville pour rendre Porrentruy plus attractif » (n° 978) (PS-Les Verts).
10. Approuver un prêt d'un montant maximal de CHF 950'000.-, TTC, au Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SIDP) pour la garantie de la réalisation de la centrale solaire photovoltaïque de la patinoire, à couvrir par voie d'emprunt.
11. Accepter un crédit de CHF 4,7 millions, sous réserve de subventions, à financer par voie d'emprunt par le Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE) afin de traiter les micropolluants des eaux usées de la station d'épuration, selon la législation fédérale et donner compétence à la commission dudit syndicat pour se procurer et consolider le financement.
12. Approuver un crédit-cadre de CHF 2,9 millions, hors taxes, à couvrir par reprise de réserve du fonds des eaux usées, en vue de l'assainissement des ouvrages et canalisations d'eaux usées pour la période 2018 à 2022.
13. Divers.

Mme Mathilde Crevoisier Crelier, présidente du Conseil de ville, dirige les débats.  
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :

M. Olivier Frund - remplacé par M. Hervé Eggenschwiller.  
M. Yannick Jubin - remplacé par Mme Muriel Daucourt.  
M. Frédéric Sollberger - remplacé par M. Michel Saner.

Est excusé pour le PLR :

M. Pierre Parietti - remplacé par M. Jacques Voirol.

Sont excusés pour le PS :

Mme Lisa Raval - remplacée par M. Baptiste Laville.  
Mme Francine Chapatte - remplacée par M. Jean-Pierre Cafiso.

Sont excusés pour le PCSI :

M. Dominique Hubleur - remplacé par M. Pascal Miserez.  
M. Manuel Benitez - remplacé par Mme Christianne Lauber.  
M. Angelo Casarano - pas remplacé.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Sophie Barthod, Rosalie Beuret Siess, Mathilde Crevoisier Crelier, Muriel Daucourt, Jocelyne Gasser, Chantal Gerber, Corinne Laissue, Christianne Lauber, Aline Nicoulin, Anne-Marie Volpato, Maria Werdenberg, Corinne Zwahlen.

MM. Benjamin Bergé, Michel Berberat, Alain Bohlinger, Xavier Brunner, Jean-Pierre Cafiso, Josquin Chapatte, Alain Chariatte, Gilles Coullery, Hervé Eggenschwiller, Victor Egger, Jean Farine, Manuel Godinat, Claude Gury, Baptiste Laville, Marcel Meyer, Pascal Miserez, Didier Nicoulin, Julien Parietti, Johan Perrin, Sébastien Piquerez, Jean-Luc Plumey, Yves Quiquerez, Gérard Reusser, Michel Saner, Thomas Schaller, Stéphane Theurillat, Yann Voillat, Jacques Voirol.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg, Mme Anne Roy, MM. Pierre-Olivier Cattin, Philippe Eggertswyler, Julien Loichat, Eric Pineau, Gabriel Voirol, François Valley, chancelier.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.

Sont désignés : Mmes Jocelyne Gasser et Corinne Laissue.

## **Ordre du jour**

La parole n'est pas demandée.

### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

## **1. Communications**

M. Pierre Roth : Une étape importante vers le rattachement de Moutier à la République et Canton du Jura a été franchie le 27 février dernier. En connaissant la configuration politique du Conseil de ville de Moutier, il ne s'agit évidemment pas d'une grande surprise. Cela n'en reste pas moins un événement historique. Une page d'histoire a été écrite ce soir-là. C'est en effet la première fois, dans l'histoire de Moutier, que le législatif de la ville a pu débattre de son rattachement au Canton du Jura. Les débats, qui sont restés sereins, ont commencé vers 20 heures par une entrée en matière qui a été combattue. Cette dernière rejetée, ils se sont poursuivis durant plus de 2 heures. Les arguments en faveur du rattachement ont été nombreux, étayés par leur pertinence et par les faits qui ont été énoncés. C'est par 24 voix contre 14 et 3 abstentions (eh oui, il y a des conseillers de ville qui se sont abstenus sur cette question) que le législatif s'est prononcé en faveur du rattachement de Moutier au Canton du Jura. Il recommandera donc aux électrices et électeurs, dans son message à la population, de voter OUI le 18 juin prochain à la question qui leur sera posée. Chers amies jurassiennes, chers amis jurassiens, la pertinence des arguments que nous pouvons faire valoir dans cette campagne sont le fruit d'un travail politique hors du commun qui a été fait depuis votre entrée en souveraineté en 1979. Rien n'était acquis et rien n'était facile ! Du résultat de ce travail-là, à ce jour, vous pouvez et vous devez toutes et tous en être fiers. Nous savons cependant qu'une victoire n'est jamais assurée. C'est pourquoi, nous allons encore redoubler d'effort et rester vigilants jusqu'au 18 juin. L'irrationalité de la nature humaine en relation aux diverses peurs du changement, ainsi qu'aux arguments de nos adversaires visant à créer un climat de peur et d'incertitude, nous motive à aller

une 3<sup>ème</sup> fois à la rencontre de la population durant les semaines précédant le vote. Je terminerai avec un peu d'histoire et une note d'optimisme. Lors du plébiscite d'autodétermination en 1974, Moutier décidait, avec la contribution des caisses noires à cette époque-là, de rester bernoise par 70 voix sur 4444 votants. En 1982, il y a un peu moins de 35 ans maintenant, les partis de l'entente jurassienne devenaient majoritaires au Conseil de ville. 4 ans plus tard, la majorité du Conseil municipal et la Mairie passaient aussi en mains autonomistes. Le 29 novembre 1998, c'est par 41 voix seulement que les Prévôtoises et les Prévôtos disaient toujours NON à la question « Voulez-vous quitter le Canton de Berne » lors d'un vote consultatif. Le 24 novembre 2013, les gens de Moutier répondaient enfin positivement par 55,36% de oui à un processus tendant à la création d'un nouveau canton. L'histoire nous guide donc dans la bonne direction. De notre côté, nous faisons tout pour rester dans cette bonne direction et conserver le cap ! On y parviendra et « ça va le faire » comme on l'entend souvent maintenant ! Merci pour votre attention et merci encore pour cette tribune.

*(Le discours de M. Roth est reproduit intégralement).*

Une résolution interpartis intitulée « Offices de poste, pour un service public fort ! » a été déposée en début de séance. Mme la Présidente en donne lecture.

Ensuite, Mme la Présidente signale que le Bureau du Conseil de ville a adressé un courrier au Conseil municipal pour faire un bilan de la collaboration au cours des cinq dernières années. En résumé, le Bureau du Conseil de ville salue l'engagement de l'exécutif communal dans les dossiers, aussi bien sur le plan financier que sur le plan des infrastructures ou sur le fonctionnement de l'administration. Il salue aussi la coopération qui a prévalu entre le Conseil de ville et le Conseil municipal puisque le législatif a, dans la grande majorité des cas, préavisé favorablement les budgets et projets qui lui étaient soumis. Toutefois, le Bureau du législatif relève que les réponses du Conseil municipal aux interventions ont parfois paru assez brèves aux yeux des Conseillers de ville et le Bureau est d'avis que des réponses un peu plus argumentées permettraient d'améliorer l'information des Conseillers de ville, la préparation des discussions et l'efficacité des débats. De plus, l'usage de se référer à un objet en cours de réalisation, aboutissant parfois à une recommandation de refus ou d'autres fois d'acceptation, a été à l'origine de certains malentendus, voire d'incompréhension de la part des dépositaires. Pour cette raison, le Bureau du Conseil de ville est d'avis que le fait d'étayer les réponses, en présentant des arguments point par point sur les motions ou postulats, permettrait d'améliorer la tenue des débats et leur efficacité. Ce courrier sera transmis aux chefs de groupes.

Elle termine en indiquant que les gobelets compostables ont été remplacés sur les tables par des verres en verre afin de passer du jetable au réutilisable.

## 2. Informations du Conseil municipal

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg demande aux membres du législatif de s'inscrire en nombre à la journée qui aura lieu le 13 mai prochain à Aesch. Il rappelle que les autorités et la population d'Aesch sont venues à Porrentruy. Il ajoute que la Commission de l'Inter s'est réunie pour délibérer sur le bouclage final des factures liées au crédit de l'Inter. Le dépassement, suite au dernier crédit voté, est de 52'249.45 francs, soit 7.9% des dépenses totales de 7'107'499.20 francs. Il précise que 72'000 francs n'ont pas été dépensés et sont réservés pour la rénovation du 1<sup>er</sup> étage, si celle-ci se fait. Sur le premier étage, seuls 10'150.35 francs ont été dépensés. Le subventionnement total s'élève à 3'550'799 francs, soit 44% du total des dépenses liées à ce crédit. La Commune attend encore un subventionnement, de l'ordre de 70 à 90'000 francs, du Canton et de la Confédération pour des travaux complémentaires effectués au niveau patrimonial. En ce qui concerne le deuxième crédit complémentaire de 400'000 francs, 349'354 francs ont été dépensés, le solde étant réservé pour des travaux au premier étage qui n'ont pas encore été réalisés.

Concernant le traitement du postulat « Pour une place de la Beuchire digne de notre vieille ville », accepté en 2008, Mme Anne Roy souligne que cette place a largement changé de visage depuis l'acceptation de ce postulat. Elle ajoute que l'arrêt de bus a été supprimé suite à l'ouverture de celui de l'Esplanade et que la cabane en place est une station de mesure propriété de l'OFROU et est liée à la construction de l'A16. Normalement, les contrôles prévus dans cette cabane devraient cesser le 31 décembre 2018. Actuellement, des discussions ont lieu avec l'OFROU afin de savoir s'il est pertinent, pour le peu de temps qu'il reste, d'engager des moyens pour rendre moins visible cette cabane. Elle signale aussi que les barrières et les bacs à fleurs ont été entièrement renouvelés. Des plantes aromatiques seront plantées cette année. La sculpture existante et réalisée par un artiste jurassien qui habite Chevèze, M. Froidevaux, a été intégralement nettoyée et le sera régulièrement. Le curage du fond du lit a été exécuté avec l'autorisation de l'Office cantonal de l'environnement. Les murs en béton ont été nettoyés à haute pression mais le mur en pierres naturelles, avec une végétation naturelle, a dû rester en l'état en raison des prescriptions de l'Office de l'environnement qui souhaite le maintien du biotope existant. Une étude sera

menée pour essayer de trouver des moyens techniques permettant d'augmenter le niveau d'eau du trou de la Beuchire afin de redonner un flux régulier jusqu'au passage sous l'ancienne Migros. Donc, tous ces éléments étant analysés et pour la plupart réalisés, le Conseil municipal propose le classement de ce postulat.

Concernant le postulat « Contribution communale pour la rémunération de l'énergie renouvelable », M. Gabriel Voirol mentionne que 45 personnes sont concernées par cette mesure, soit les personnes qui attendaient la RPC ou qui avaient reçu un montant unique de à titre de subvention. Sur ces 45, 10 sont des gros producteurs. Le total de kWh concernés par ces installations se situe à environ 900'000, ce qui représente une perte d'environ 30'000 francs pour les installations situées sur le territoire communal. Après analyse, le Conseil municipal, appuyé par le préavis unanime des membres de la Commission de l'environnement, se prononce en défaveur d'une contribution communale telle que demandée dans le postulat car il n'appartient pas à la Municipalité d'intervenir afin d'atténuer les effets de la décision d'une entreprise. Dès lors, étant donné que l'étude est terminée, l'exécutif propose également le classement de ce postulat.

M. Julien Loichat appelle à la prudence car un bon nombre d'entreprises ont été appelées ces derniers temps au nom des pompiers. Il s'agit d'un démarchage abusif par des personnes peu scrupuleuses proposant de vendre des espaces publicitaires à des entreprises dans une revue consacrée aux sapeurs-pompiers. M. Loichat demande aux entreprises d'être vigilantes, ajoutant que cette information a été relayée en fin de journée par Radio Fréquence Jura.

### 3. Procès-verbal de la séance du 9 février 2017

La parole n'est pas demandée.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ce procès-verbal à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

### 4. Questions orales

M. Alain Chariatte relève que le site de l'entreprise Stucki Transports, dont la démolition a été interrompue il y a quelques mois, est peu sécurisé et n'offre pas une très belle image de Porrentruy à toutes les personnes qui arrivent à la gare. L'accès à ces bâtiments est possible car la barrière prévue est ouverte et la maison qui borde le trottoir au nord de la parcelle permet à quiconque d'y entrer par les fenêtres partiellement cassées. Il demande donc si le Conseil municipal est informé du manque de sécurité de l'ensemble de ces bâtiments et du risque d'accidents si des enfants y pénètrent ?

M. Julien Loichat répond que le Conseil municipal et le Service de police sont conscients de la situation. Le Service de police a déjà rappelé, à maintes reprises, au responsable du chantier de bien vouloir fermer et protéger ce site pour éviter qu'un accident ne se produise. M. Loichat profite de l'occasion pour demander très officiellement au commissaire de faire une nouvelle intervention auprès du responsable du chantier.

*M. Alain Chariatte se déclare satisfait.*

M. Pascal Miserez indique que la recharge des parcomètres en ville est en principe interdite mais constamment et durablement pratiquée par certains usagers. Il a le sentiment que la police ferme les yeux sur cette pratique. Ce laisser-aller est néfaste et déteint sur les habitudes de parcage en général. Certaines personnes pensent avoir tous les droits et s'habituent ainsi à ne pas respecter l'autorité municipale. M. Miserez demande donc au Conseil municipal si celui-ci a l'intention de faire preuve de plus de détermination dans l'application de la réglementation de parcage ?

M. Julien Loichat répond que cette situation est connue mais, pour pouvoir contrôler les systèmes de recharge, il faudrait soit un agent à chaque borne, soit faire des contrôles très précis avec un trait de craie sur les roues afin de constater si des véhicules ont été déplacés, ce qui a déjà été fait dans le passé. Avec les systèmes d'horodateurs actuels, il n'est pas possible de faire autant que souhaité par M. Miserez. Cependant, lorsque la police constate de tels agissements, elle interpelle les personnes concernées. M. Loichat ajoute que les horodateurs sont valables jusqu'à fin 2019 et devront être changés à l'horizon 2020. Le plan directeur des déplacements et du stationnement, qui engendra aussi une révision du système d'horodateurs, devrait pouvoir permettre d'éviter ce genre de situation en utilisant un système intelligent, que ça soit sur l'horodateur ou par des systèmes de smartphones. Concernant l'application du règlement, M. Loichat ajoute que la police municipale agit de manière stricte et avec rigueur mais, malheureusement, elle ne peut pas être à côté de toutes les personnes qui utilisent ou qui abusent du système. Il note également que si ce sont des habitants ou des commerçants de la vieille ville, en particulier, qui abusent

de ces systèmes, c'est juste un petit peu dommage puisque ces habitants ou ces commerçants réclament des places de parc supplémentaires pour leurs clients. Pour ces personnes éventuellement concernées, il rappelle que des parkings gratuits se situent à proximité de la vieille ville.

M. Pascal Miserez se déclare partiellement satisfait parce qu'il est régulièrement témoin d'un certain laxisme de la part de certains agents.

Mme Rosalie Beuret Siess a appris, selon la presse du 28 février dernier, qu'environ 2 mètres carrés du faux-plafond d'un des porches d'entrée du bâtiment du Contrôle se sont décrochés au passage du cortège du Rai-tiai-tiai. Par miracle, cet accident survenu dans une annexe du collège Stockmar et occupée le matin même par des élèves, n'a blessé personne. Ce bâtiment étant propriété de la Commune, le Conseil municipal, suite à cet incident, s'est engagé à procéder à une vérification plus approfondie de l'édifice afin d'assurer la sécurité des élèves et des locataires. Mme Beuret Siess demande donc si cette vérification a bien été menée et quelles en sont les conclusions ? De plus, malgré sa vétusté, la rénovation du Contrôle n'étant pas une priorité pour la Commune, elle aimerait savoir si le Conseil municipal est prêt à revoir ses priorités en fonction des conclusions de l'examen de l'édifice ?

M. Philippe Eggertswyler répond que le personnel de l'UEI s'est rendu sur place et a constaté que le plafond n'avait pas été vissé comme cela aurait dû être fait mais seulement cloué. Des infiltrations d'eau ont aussi fait en sorte que ce plafond se détache. Un bureau d'ingénieurs s'est également rendu sur place pour s'assurer que les enfants ne soient pas en danger. Un rapport du bureau d'ingénieurs a été établi et, aujourd'hui, même si ce bâtiment est vétuste, il ne présente pas de danger pour les enfants. Maintenant, dans le projet de rénovation du Collège Stockmar, le bâtiment du Contrôle n'a pas été inclus. Le Conseil municipal a dû définir des priorités et aucune réfection, à part la réparation du plafond, ne va être mise en place prochainement pour le bâtiment du Contrôle, sachant que la sécurité des enfants est garantie.

Mme Rosalie Beuret Siess se déclare satisfaite et rassurée que les élèves ne soient pas mis en danger.

M. Gilles Coullery relève que le parti socialiste a déposé, en mai 2009, une initiative populaire demandant une zone piétonne saisonnière dans la vieille ville de Porrentruy. Cette initiative, munie de 540 signatures valables, aurait dû faire l'objet d'une votation populaire dans les 2 ans, soit avant le mois de mai 2011. Si l'exécutif a bien fait quelques essais à l'été 2010 aux rues de la Chaumont et des Malvoisins, il n'a plus communiqué à ce sujet dès lors. M. Coullery demande donc si le Conseil municipal est informé de cette initiative populaire et, dans l'affirmative, qu'attend-il pour appliquer le droit populaire et faire voter la population bruntrutaine à ce sujet ?

M. Gabriel Voirol répond que cette initiative n'est pas oubliée mais que cette question se pose concrètement dans le processus Cœur de ville pour savoir quels sont les endroits appropriés pour un tel aménagement. L'objectif est de continuer dans cette réflexion. Toutefois, l'exécutif a peut-être omis de faire le pas supplémentaire, il en a pris conscience et va accélérer le processus de cette zone piétonne, c'est en tout cas ce qui a été discuté au sein du Conseil municipal.

M. Gilles Coullery se déclare satisfait.

Concernant les cuves de récupération des huiles ménagères situées sous le pont de la route d'Alle, Mme Anne-Marie Volpato constate que très souvent elles sont fermées à l'aide d'un cadenas. Encore lundi de la semaine passée, une personne âgée, munie d'une canne, s'est trouvée bien embêtée avec son petit estagnon. Selon ses informations, il semble que la station d'épuration récupère également les huiles ménagères le premier lundi de chaque mois, mais il n'est pas très aisé de s'y rendre. Voulant être sûre de ce qu'elle avance, Mme Volpato s'est rendue cette semaine sous ce pont et, à sa très grande surprise, il n'y avait plus de cadenas. Elle demande donc si elle peut connaître le fonctionnement et à quelle fréquence ces cuves sont vidées ; s'il ne serait alors pas possible de mettre un panneau indiquant la raison de la fermeture et diriger les utilisateurs vers un autre endroit de récupération, pour autant qu'il existe un autre endroit à Porrentruy ?

M. Philippe Eggertswyler répond qu'il y a trois autres endroits à Porrentruy pour la récupération des huiles végétales ou minérales, soit l'éco-point situé derrière le Terminus, celui en face de chez Denner et celui qui se trouve vers la place des Tilleuls. Si les cuves sont fermées à l'aide d'un cadenas c'est parce qu'elles sont pleines. La Commune ne veut pas que certains citoyens déversent davantage d'huiles alors que la cuve est déjà pleine. Cela est arrivé à plusieurs reprises, ce qui apporte bien des inconvénients à la voirie pour le nettoyage de la cuve et de la place de l'éco-point. Le cadenas démontre que la cuve est pleine et que les citoyens ont la possibilité de se rendre à un des trois autres éco-points.

Mme Anne-Marie Volpato se déclare satisfaite.

Mme Aline Nicoulin relève que la Commission spéciale ROAC, dont les représentants ont été nommés par

le Conseil municipal le 1<sup>er</sup> octobre 2015, a été mise sur pied pour revisiter le Règlement d'organisation et d'administration de la Commune. Le document de novembre 2016 qui liste le suivi des motions et des postulats annonçait que le Conseil municipal demandait une prolongation du délai jusqu'en fin 2017. A la veille de cette fin de législature, il semble que les membres attendent avec impatience de pouvoir apporter leurs réflexions et suggestions et être partie prenante de cette réorganisation et non d'attendre qu'un projet totalement ficelé leur tombe du ciel. Les thèmes sont très nombreux comme la réorganisation, la refonte, voire la modification des compétences des commissions municipales, la redéfinition des limites financières de compétence du Conseil municipal et du Conseil de ville, le fonctionnement du Conseil de ville, etc. Si cette commission avait pu siéger, elle aurait pu avancer, voire proposer un nouveau règlement, ainsi les futures élections auraient une toute autre allure. Pour que le ROAC soit prêt fin 2017, Mme Nicoulin demande donc si le Conseil municipal peut établir un échéancier des différentes étapes de la réalisation de cette révision et si les membres de cette commission seront reconduits lors de la prochaine législature ?

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg répond que, de février 2016 à novembre 2016, une réflexion a eu lieu à l'interne ; cinq séances se sont déroulées durant cette période non pas pour arriver à un projet tout ficelé mais pour déjà essayer de cadrer. L'augmentation des compétences du Conseil de ville, le nombre de Conseillers de ville, l'augmentation de la compétence du Conseil municipal, le nombre de commissions et leurs tâches, la simplification et la mise à jour de certaines commission spécifiques, les compétences des Conseillers municipaux, etc. devront être discutés. Ce vaste travail est un programme qui s'étalera sur plusieurs années et le délai de 2017 ne sera pas tenu. Par conséquent, pour la prochaine législature, le nombre de Conseillers de ville et de Conseillers municipaux, comme le nombre de commissions, ne changeront pas. Toutefois, la commission du ROAC sera réunie avant la fin de l'année afin de mettre en place la planification. De plus, comme il s'agit d'une commission du Conseil de ville, il faudra d'abord que ses membres soient réélus lors des prochaines élections pour pouvoir en faire partie.

Mme Aline Nicoulin se déclare partiellement satisfaite.

M. Benjamin Bergé relève que, si chaque fête est annuelle, la salle du Séminaire est suroccupée et que très souvent, en fin de semaine, les riverains sont perturbés dans leur sommeil par les bruits, les rires, les bouteilles cassées et par l'irrespect des utilisateurs de cette salle. Ces personnes, dans leur droit, se sont permis de contacter, plusieurs fois dans la nuit, les forces de police pour aider à maintenir le calme nocturne. Quelle n'a pas été leur surprise lorsqu'elles se sont vu répondre d'être plus tolérantes sous prétexte que la fête se déroule une fois par an ; certes, mais si chaque association de la place fait une fête annuelle, de nombreux week-ends sont bruyants. La question de M. Bergé est la suivante : comment demander aux forces de l'ordre d'appeler à maintenir le calme en vieille ville ?

Ayant vécu en vieille ville un certain nombre d'années, M. Julien Loichat signale que lorsqu'une personne décide d'habiter en vieille ville, elle s'y installe en connaissance de cause, sachant qu'il s'agit du centre-ville. Pour lui, il faut donc trouver un équilibre entre chaque utilisateur de la vieille ville. Concernant l'utilisation de la salle du Séminaire, la situation a beaucoup changé avec le temps puisque toutes les réservations venant de l'extérieur ont déjà été supprimées comme les soirées disco, entre autres. Cette salle est utilisée deux à trois fois par an par des clubs et associations sportives bruntrutaines. A cela s'ajoute évidemment l'utilisation de la salle pour des mariages et des anniversaires car il n'y a pas d'autres salles à proposer en ville de Porrentruy pour de telles manifestations. Par rapport aux interventions d'un certain nombre de riverains, la question de savoir si cette salle est encore adaptée à ce genre d'activité suscitera probablement un débat au sein du Conseil municipal mais, pour l'instant, son utilisation reste telle qu'elle est, tout en garantissant la tranquillité publique. Il souligne que la police municipale est intervenue à deux reprises durant la nuit de samedi dernier suite à des plaintes de riverains, ce qui a permis de calmer un tout petit peu les utilisateurs. Il rappelle que la police travaille toutes les nuits et agit partout où cela est nécessaire.

M. Benjamin Bergé se déclare partiellement satisfait et est content que la réflexion soit entamée au Conseil municipal. Ceci dit, le dialogue a des limites. A un moment donné, il faut mettre des amendes.

- 5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :**
- a) Mme Rebeka Kembo, 14.03.2000, ressortissante angolaise.**
  - b) Mme Sevdija Beqiri, 28.11.1976, ressortissante kosovare.**
  - c) Mme Sterenn Béatrice Maridat, 22.03.1989, ressortissante française.**

Sur proposition de la Présidente, au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent de traiter ces demandes en un seul vote.

M. Julien Loichat relève que toutes les personnes concernées par une demande à l'indigénat communal ont été entendues par la Commission de police, qui a préavisé favorablement ces demandes à l'intention

du Conseil municipal. Il recommande au Conseil de ville d'accepter ces demandes.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ces naturalisations à l'unanimité.*

Mme la Présidente constate que les personnes concernées ont obtenu, par ce vote, le droit de cité de la ville de Porrentruy, étape importante vers l'acquisition de la nationalité suisse, et les invite à s'engager dans la ville qui les accueille et à faire entendre leur voix dans ce système démocratique. Avec leur culture et leur origine, elles viennent enrichir la communauté et la Suisse, qui elle-même est un modèle de diversité. Si elles ont beaucoup à apporter à Porrentruy et à la Suisse, Porrentruy a aussi des choses à leur apporter. Elle les invite à saisir les opportunités qui s'offrent à elles.

#### **6. Réponse à la question écrite intitulée « Eclairage public rime avec sécurité » (n° 973) (PDC-JDC).**

Pour le groupe PDC-JDC, Mme Corinne Zwahlen se déclare satisfaite.

#### **7. Réponse à la question écrite intitulée « Château et entretien » (n° 974) (PLR).**

Pour le groupe PLR, M. Xavier Brunner se déclare partiellement satisfait, relevant que les investissements effectués les 15 dernières années sont tout de même timides ; une moyenne d'investissement à hauteur de CHF 40'000.- par année justifie l'état actuel du château. La rénovation des façades est aujourd'hui en attente, elle a déjà été repoussée et le sera probablement de nouveau si la Municipalité ne reste pas très attentive à la situation.

#### **8. Traitement du postulat intitulé « Réflexions de rapprochements avec les communes ajoulotes » (n° 975) (PLR).**

M. Manuel Godinat constate que depuis quelques années les mentalités ont un peu changé, d'où l'utilité d'avoir ce genre de réflexions. Il ajoute que certaines régions de Suisse ou du Jura ont d'ailleurs déjà entamé des processus de fusion il y a plusieurs années. Par exemple, celle de Haute-Ajoie s'est déroulée dans la douleur en 2008. Les mentalités ont depuis changé et la Commune de Rocourt est revenue sur sa position et rejoindra les communes fusionnées de Haute-Ajoie dès l'année prochaine. Grandfontaine était aussi hostile à une telle fusion et, aujourd'hui, à l'image de Fahy, elle envisage, à moyen terme, un rapprochement avec Haute-Ajoie. La fusion n'est pas tabou ; elle est devenue nécessaire, utile au bon fonctionnement et au bon développement des communes car les élus et les employés communaux sont toujours plus sollicités par de nouvelles tâches, qui s'ajoutent à leur cahier des charges déjà bien rempli. Sans revenir sur les nombreuses tâches et dossiers que chacun doit déjà maîtriser pour répondre aux contraintes fédérales, il félicite la Municipalité pour les dossiers qu'elle rédige déjà en collaboration avec d'autres communes. Dans le cadre de ces collaborations, il n'y a aucune méfiance des communes-partenaires à l'égard de la Municipalité. Le postulat demande de s'approcher d'autres communes ajoulotes pour savoir si elles seraient prêtes à entrer en matière dans une réflexion de fusion éventuelle. En fonction des réponses, le processus pourra être tout simplement stoppé, la Municipalité pouvant alors s'approcher des communes éventuellement intéressées. Le texte n'est absolument pas contraignant mais met en avant une problématique qui reviendra de toute façon sur la table d'ici 10-15 ans, où la fusion de l'Ajoie en une seule commune sera probablement inévitable, comme cela a été indiqué par les maires interrogés par la presse régionale. La fusion, c'est un peu comme Cœur de ville, il faut beaucoup de temps avant que quelque chose de concret se réalise. Il vaut donc la peine d'entreprendre une telle démarche et profiter de consulter les nouvelles autorités politiques qui entreront en fonction au 1<sup>er</sup> janvier prochain pour voir ce qu'elles pensent d'une telle éventualité. Il ne faut pas oublier que Porrentruy n'est plus la seconde commune du Jura mais qu'elle est passée en 3<sup>e</sup> position derrière la Haute-Sorne. Dans les communes voisines, les élus démissionnent régulièrement ; Bure, par exemple, ne trouve plus de maire. En conclusion, le groupe PLR, pensant que l'avenir d'une fusion à l'échelle du district doit être envisagé, recommande l'acceptation du postulat.

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg indique que ce thème lui est cher car, dans le cadre de son travail de licence, il a pu participer aux premières discussions de la fusion du Clos du Doubs. Il confirme qu'il faut du temps pour qu'une fusion puisse arriver à terme, relevant que le processus de fusion du Clos du Doubs a duré 10 ans. Pour lui, il est temps d'engager un certain nombre de discussions. Il ajoute que Porrentruy, en tant que commune-centre, joue un rôle de moteur en matière de collaborations. Par exemple, dernièrement, le Conseil municipal a accepté de former un apprenti pour la voirie de Cœuve puisque le voyer de cette localité n'est pas habilité à en former. Il constate qu'aujourd'hui la fusion devient une

nécessité. Le Conseil municipal propose donc d'accepter le postulat et mettra en place une méthode beaucoup plus douce avec beaucoup plus de dialogue avec les autres communes. Des contacts ont été pris avec l'ensemble des maires et une rencontre se déroulera prochainement, non pas dans le but de discuter de fusion mais de problèmes communs afin de savoir quelles seront les vues de tous les exécutifs de la couronne sur certaines thématiques, qui peuvent sembler anecdotiques au début mais qui, année après année, permettront d'arriver plus facilement à un processus de fusion. Il rappelle que la décision prise par le SIDP de faire un plan directeur régional au niveau du district va dans le sens des fusions. Ce plan directeur régional constitue une grande première au niveau cantonal. C'est un objectif qui est très élevé mais qui, s'il aboutit, ira forcément dans le sens d'une fusion car les communes réfléchiront ensemble à des problématiques similaires dans différents domaines et différentes tâches. Relevant que plusieurs méthodes existent pour arriver à cet objectif d'une commune forte en Ajoie et que la Municipalité est prête à faire des démarches pour réaliser ce postulat, il recommande de l'accepter.

M. Stéphane Theurillat relève que plusieurs interventions très proches, voire similaires au postulat de ce soir et émanant de son parti, notamment de M. Charles Freléchoux, ont été déposées par le passé. Malgré ces nombreuses tentatives d'engendrer un rapprochement, force est de constater qu'un chemin important est encore possible en la matière. Peut-être que le sujet était tabou à l'époque ou simplement que les communes n'étaient pas prêtes. Depuis toutes ces années, le fonctionnement des communes a clairement évolué, rendant toujours plus complexe leur pilotage. Certaines modifications de lois, notamment au niveau fédéral, démontrent assurément qu'il devient de plus en plus difficile pour des communes d'évoluer seules. Aujourd'hui, il existe effectivement une collaboration intercommunale par l'intermédiaire du SIDP dans laquelle siègent les maires accompagnés d'une secrétaire et qui a permis diverses avancées, comme cela est mentionné dans la réponse du Conseil municipal. Cela n'est pas remis en cause, mais son groupe est aussi d'avis que cela n'est pas suffisant si l'on veut développer la Commune de Porrentruy et le district. Pour lui, Porrentruy doit être le fer de lance de ce développement et ainsi tirer en avant toutes les communes qui auront estimé ou compris qu'elles seront plus fortes en se regroupant. Il mentionne aussi qu'une motion en cours demande au Conseil municipal d'évaluer l'intérêt que les communes de la couronne auraient de créer un syndicat d'agglomération avec Porrentruy et, en cas d'intérêt manifeste, de procéder à une demande de modification du cadre légal cantonal. Pour rappel, le syndicat d'agglomération étant une forme assez proche de la fusion de communes, intégrant notamment un appareil administratif qui devient indispensable pour le développement de projets communaux ou intercommunaux, qui nécessitent des ressources importantes dont le SIDP n'est pas toujours muni, sauf par le biais du personnel de l'administration communale. Par contre, ce syndicat n'intègre pas forcément l'aspect fiscal et laisse par conséquent les communes qui en font partie souveraines en la matière. Ceci est sûrement une voie à privilégier car les exemples montrent que l'aspect financier est souvent le point problématique de tout projet de rapprochement entre communes. D'ailleurs, une motion assouplissant les conditions de création d'un syndicat d'agglomération a été adoptée par le Parlement jurassien fin 2015 et obligera à une modification de la réglementation cantonale en la matière d'ici la fin de l'année. Il rappelle encore que pour certains documents, notamment dans la conception directrice du développement territorial, le Gouvernement jurassien fait référence à ces axes stratégiques d'agglomération pour régler ces problèmes-là. M. Theurillat pense que tout le monde est d'avis qu'il est nécessaire de se retrouver pour travailler ensemble afin d'être performant et efficace dans le développement de ces projets, principalement dans le cadre de l'aménagement du territoire. Dès lors, il invite le Conseil municipal à tenir compte de cette possibilité légèrement différente d'une fusion, mais dans tous les cas allant dans le sens d'un rapprochement avec les communes de la couronne. En conclusion, le groupe PDC-JDC n'a pas changé de vision depuis toutes ces années et soutiendra le postulat.

M. Victor Egger relève que l'essence de base de ce postulat fait partie des objectifs généraux de son groupe. En tant que commune-centre, Porrentruy a un rôle extrêmement important à jouer et doit être le moteur de la région. Pour atteindre ce but, il faut être proactif dans la création de liens forts avec les communes ajoulotes. Où en est la Commune dans cette tâche importante ? Dans sa position, le Conseil municipal présente une liste des activités en cours, tout en omettant un thème des plus importants : les écoles secondaires. Malheureusement, cette liste ne mentionne pas le liant qui permet de créer ces liens privilégiés indispensables avec les communes voisines, des liens qui, à terme, préparent la voie à d'éventuelles fusions de communes, fusions qui doivent se faire sur des éléments positifs et non pas par défaut. Pour construire un avenir commun, il faut au préalable créer des assises solides, préparer la voie. Dans ce cadre, son groupe se demande si le SIDP est le bon instrument pour cela. La Municipalité ne devrait-elle pas, en premier lieu, investir plus dans les collaborations bilatérales avec les communes de sa couronne ? Puis, dans un deuxième temps, proposer des synergies communes fortes qui permettraient déjà d'aboutir sur un projet d'« Agglomération de Porrentruy et sa couronne », postulat accepté à l'unanimité le 2 juillet 2015 ? D'ailleurs, où en est ce postulat ? Depuis, plus rien n'a été dit sur ce sujet et son groupe ne perçoit pas de leadership dans ce domaine. Le titre du postulat de ce soir est affriolant,



mais la question posée est quant à elle maladroite. Par ce texte rempli de bonnes intentions, le PLR a, selon lui, donné un joli coup de frein à l'idée de la destinée commune de l'Ajoie ; c'est, à ses yeux, une erreur stratégique. Il appuie ses dires à la levée générale de boucliers des maires interrogés dans la presse locale. Ce texte a mis la Municipalité dans une position difficile. A l'avenir, tout rapprochement passera pour une tentative de « phagocytage » des communes voisines par l'ogre bruntrutain. Pour son groupe, le postulat à traiter est difficilement défendable et réalisé d'une triste manière. En conclusion, son groupe est dubitatif et, même s'il ne peut pas refuser une idée qu'il soutient sur le principe, il ne peut pas soutenir un texte maladroit qui manque sa cible et qui a significativement affaibli la position de Porrentruy. C'est pourquoi, son groupe laissera la liberté de vote à ses membres.

M. Yann Voillat relève, dans le cas présent, la difficulté de tenir la ligne du refus ou de l'acceptation d'un postulat ou d'une motion. Dans le but de continuer à améliorer les possibilités de rapprochement avec les communes jurassiennes, son groupe hésite, à l'instar du Conseil municipal, à refuser cet objet car déjà en cours ou à l'accepter car sur certains points, il n'est pas totalement réalisé. Plus sérieusement, son groupe est divisé sur ce dossier ; non pas sur le but poursuivi, mais sur le timing du dépôt de ce postulat. Il se demande si le déroulement à cheval entre 2 législatures est opportun, tant les exécutifs communaux vont sans doute être modifiés. Le postulat pourrait répondre aisément à la question de savoir si les communes voisines sont prêtes pour un projet de fusion, par l'envoi d'un simple questionnaire comme proposé par le motionnaire dans la presse, bien que les réponses apportées par les maires de Courtedoux, Boncourt et Haute-Ajoie dans ce même article ne laissent que peu de doute sur leur réticence à s'engager dans un projet de fusion avec Porrentruy. En conclusion, faut-il refuser cet objet pour ne pas alourdir l'appareil administratif ou l'accepter pour donner un signe d'ouverture en tant que commune-centre aux communes voisines ? Par conséquent, son groupe laissera la liberté de vote à ses membres.

M. Manuel Godinat a du mal à comprendre la position du parti socialiste et du PCSI lorsqu'ils parlent de texte maladroit ou mal formulé. Il ajoute que ce n'est pas le texte du postulat qui sera transmis aux autres communes ; il appartient au Conseil municipal de définir sous quelle forme ce sondage doit être rédigé. Pour lui, l'article paru dans le Quotidien jurassien ne peut pas être assimilé à un sondage par le simple fait d'avoir questionné quatre ou cinq maires. Pour conclure, la Municipalité demandera aux autres communes si cette démarche les intéresse ; si ce n'est pas le cas, elles le diront très clairement, le processus s'arrêtera et les collaborations qui sont en place ou en phase de l'être se poursuivront. Par ce postulat, le groupe PLR incite le Conseil municipal à entreprendre une réflexion non contraignante pour les communes ajoulotes.

M. Victor Egger rétorque que la manière stratégique est discutable car, avec le nombre d'interventions déjà déposées, il faut commencer par aboutir au projet d'agglomération. Les choses doivent être prises les unes après les autres car finalement l'édifice risque de s'écrouler tout seul. Pour lui, un questionnaire n'est pas une bonne démarche car il faut provoquer des contacts humains et discuter avec les maires régulièrement afin de créer des liens. Pour lui, c'est une stratégie beaucoup plus payante que de seulement envoyer un questionnaire. Pour imaginer ses dires, il souligne que ce n'est pas au premier rendez-vous qu'on demande à son amie ou à la personne qu'on rencontre de se marier. Il faut d'abord la conquérir, sortir avec elle, etc. avant d'arriver à vivre avec cette personne.

Mme Aline Nicoulin ajoute que le texte ne parle nullement de questionnaire ; le Conseil municipal a le choix d'utiliser la forme qu'il souhaite, éventuellement par le biais d'une démarche participative.

M. Josquin Chapatte indique que les réponses des maires ou des exécutifs des villages ajoulots ne seront pas les mêmes que celle de la population puisque les élus sont directement impliqués de par leur fonction et, si un processus de fusion devait se concrétiser, leur poste pourrait disparaître. Il est donc difficile d'avoir un avis objectif de la part des maires sur cette question. Les citoyens ne l'auront non plus pas forcément car ils seront moins au courant de ce sujet, sauf s'ils s'impliquent beaucoup en politique, d'où la difficulté de savoir exactement à qui s'adresser.

S'agissant du syndicat d'agglomération, M. Stéphane Theurillat rappelle qu'un postulat a été accepté le 2 juillet 2015 par le Conseil de ville, que ce texte a été déposé au Parlement jurassien le 2 septembre 2015 et qu'il a été traité avant fin 2015. Sachant que le traitement des motions est en principe de l'ordre de 4 mois au Parlement cantonal, il n'est guère possible d'aller plus vite. De plus, il n'est pas forcément d'accord avec le parti socialiste lorsqu'il dit qu'il n'y a pas de leadership dans ce domaine. Par rapport à ce syndicat d'agglomération, il ne voit pas en quoi ça pose un problème par rapport au postulat de ce soir. Le syndicat d'agglomération est une possibilité pour rapprocher des communes, le groupe PLR propose le rapprochement de communes afin d'aboutir éventuellement à une fusion. Par le postulat de ce soir, Porrentruy donne un signal fort aux autres communes et souhaite s'en rapprocher pour travailler ensemble, notamment avec les communes de sa couronne. C'est ce signal important que doit donner ce soir le Conseil de ville. Par conséquent, il demande aux groupes PS et PCSI de revoir leur position et de

soutenir ce postulat de manière à donner un message clair à la population des communes avoisinantes de Porrentruy.

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg signale que la question de fond est de savoir s'il y a une volonté à fusionner. Le postulat indique par quel moyen cette volonté doit être testée. Aujourd'hui, la volonté exprimée par les exécutifs communaux est un peu plus claire, il y a une vision commune dans les prochaines années. S'agissant de la forme, Porrentruy n'a pas peur de poser la question mais doit définir sous quelle forme cette question doit être posée. Le postulat n'indique pas la méthode, il laisse une liberté au Conseil municipal. Pour aller plus loin, même si ce postulat n'est pas accepté, le Conseil municipal a de toute façon l'opportunité de discuter avec ses voisins pour sonder les choses, c'est ce qu'il a fait jusqu'à maintenant et c'est ce qu'il va continuer à faire. Actuellement, une collaboration bilatérale est déjà effective sur un certain nombre de domaines. Pour rappel, Porrentruy est la commune qui a initié la communauté de destin au sein du SIDP ; ça a bien fonctionné au départ et, les personnes changeant, le bilan final est un peu mitigé. De plus, des collaborations sont instaurées assez facilement avec certaines communes en fonction d'affinités de personnes plus que d'affinités politiques. Toutefois, à un moment donné, on ne pourra plus simplement aborder certains aspects mais il faudra discuter du global, pour lequel la sensibilité est plus grande. La méthode doit donc être adaptée à cette sensibilité. De l'avis de M. le Maire, c'est ce que le postulat propose, il n'est pas restrictif et, pour cette raison, le Conseil municipal le soutient et recommande au législatif de l'adopter.

A la demande de M. Gilles Coullery, Mme la Présidente accorde une suspension de séance de 10 minutes.

Considérant que le Conseil municipal soignera ses promesses avec respect, M. Gilles Coullery signale que son groupe soutiendra ce postulat.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Réflexions de rapprochements avec les communes ajoulotes » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

### **9. Traitement de la motion intitulée « Un manager de ville pour rendre Porrentruy plus attractif » (n° 978) (PS-Les Verts).**

Mme Chantal Gerber informe que son groupe accepte la demande de transformation en postulat car il y a urgence à trouver un manager de ville. Comme cela a déjà été indiqué, 47 rez-de-chaussée sont vides en vieille ville. L'UCA se démène, mais connaît lui aussi des crispations. Il y a urgence de se poser des questions quant à la dimension commerciale et la dimension sociale à donner à la ville, c'est-à-dire un subtil dosage de développement du commerce, de réhabilitation du centre ancien et de prise en compte des besoins des habitants. L'urgence tient aussi au fait que la Municipalité entre dans la phase de réfection et de travaux de Cœur de Ville et que sa tâche est d'anticiper et d'éviter les plaintes des résidents et des commerçants. La manière de penser, d'organiser la ville et de revivifier le centre-ville s'insère dans un projet urbain complexe, appelé city management ou gestion de ville. L'attractivité commerciale est un des postes de ce système complexe, interférant avec les données et les besoins personnels des usagers comme l'offre culturelle, l'offre de restauration, l'offre hôtelière, l'aménagement du centre-ville, l'ambiance, la convivialité, la sociabilité, l'embellissement, les événements, les fêtes, les marchés et foires, les associations de quartier, l'accessibilité et le mode de déplacement. Le city management offre la possibilité de faire le lien entre l'administration, les politiciens, les commerçants et les habitants. Il prépare des animations, coordonne des rencontres, des ateliers. Il donne l'impulsion, il briefe les associations, il suggère l'esprit d'une fête. Il fédère des commerces. Il ne fait pas de promesses de retrouver de nouveaux commerçants, mais il tente d'éviter l'hémorragie. Toutefois, il paraît difficile de faire venir des boutiques à Porrentruy. Par contre, varier et promouvoir de nouveaux services, au sein du tertiaire, cela fait sens. Le centre devient également le lieu de la balade, de la rencontre, etc. Le city management est expérimenté à Lausanne et l'a été à Delémont. A Lausanne, il y a une dizaine d'années, un partenariat entre la Municipalité et diverses associations a été lancé. Porrentruy ne peut pas se comparer à Lausanne mais ça donne l'idée de la possibilité du partenariat qui peut être mis en place. A Lausanne, depuis quelques années, la Municipalité s'est retirée de ce partenariat. En 2006, Delémont a mis en place un manager de ville pour une durée de deux ans. Il a coûté à peu près 120'000 francs. Le postulat demandant la création d'un poste de manager ou animateur de ville permettra d'étudier le type de poste à créer, de définir le cahier des charges, le type de partenariat, le coût du financement et sa répartition entre la Commune et les partenaires, la durée de la convention, les objectifs à atteindre, la planification, les champs d'activité et les priorités. Son groupe ne doute pas du bien-fondé de ce poste ou du mandat de prestation qui pourrait être octroyé et qui est l'outil dont Porrentruy doit bénéficier pour établir les synergies entre milieux économiques, artisanaux, touristiques, sportifs, culturels, associatifs, de loisirs et de l'habitat.

Mme la Présidente relève que l'auteure de la motion a accepté la transformation en postulat. Par conséquent, les discussions qui suivront porteront sur le postulat et non plus sur la motion.

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg relève que le titre du postulat aurait aussi pu s'intituler « Comment inverser les tendances ». Aujourd'hui, les mentalités changent et sont dictées par ce que les gens voient à l'extérieur, respectivement dans les médias et, par conséquent, sur le commerce local où il y a des changements de pratique. Il suffit de se rendre à la poste pour constater que les ventes en ligne, Zalando en tête, remplissent les offices postaux que le géant jaune veut supprimer. Des études publiées ces derniers temps démontrent que ces tendances touchent presque tout le monde puisque c'est beaucoup plus simple d'effectuer des achats en ligne que de se déplacer dans les commerces locaux alors qu'ils possèdent peut-être les mêmes articles, parfois moins cher que sur internet et sont vendus avec beaucoup de jovialité et de professionnalisme. En outre, le Conseil municipal a bien saisi le sens du postulat et constate qu'il ne s'agit pas seulement de nommer une personne et lui donner une baquette magique afin de réaliser quelque chose que personne n'arrive pour l'instant à réaliser. Tout une série de mesures doivent être mises en place car ça serait un pis-aller de croire que c'est avec la création d'un poste que la vieille ville pourra être remplie de commerces. Le Conseil municipal doit étudier la stratégie à mettre en place afin de créer une plus-value ; le manager fait partie de cette stratégie. C'est pour ces raisons que le Conseil municipal recommande d'accepter ce postulat.

Pour son groupe, M. Julien Parietti est convaincu qu'il faut soutenir les commerces, les manifestations et le tourisme de manière plus professionnelle et un manager de ville est peut-être la solution. Est-ce l'engagement d'une perle rare, le mandat à un bureau professionnel ou à une instance parapublique qui sera la meilleure solution ? C'est au Conseil municipal de déterminer cela. Son groupe est donc satisfait de la transformation de la motion en postulat. Sur le fond, il est convaincu que c'est au travers d'événements en ville de Porrentruy, entre autres, que les commerces pourront vendre au plus grand nombre comme cela se fait lors de la braderie, des foires et du marché de St-Martin. Une meilleure communication et visibilité des enseignes de la ville est essentielle pour leur survie et doit être développée de manière coordonnée et plus professionnelle. Il faut aussi soutenir l'UCA pour donner un autre éclairage sur le commerce local. Son groupe est impatient du développement de ce postulat et le soutiendra.

Pour le groupe PLR, Mme Aline Nicoulin s'inquiète du manque d'attractivité de Porrentruy et de la longue liste des commerces qui baissent le rideau. Elle garde également à l'esprit le travail colossal entrepris par le précédent président de l'UCA ainsi que par « M. Foire », deux exemples qui laissent à penser que de tels personnages pourront être trouvés pour assumer cette fonction de manager de ville. La situation est préoccupante et les instances communales ne peuvent l'ignorer. Après avoir dépensé des sommes importantes dans des projections sur le château ou sur l'Hôtel de ville, il paraît possible que de tels montants peuvent également être profitables à des projets qui redynamiseront la vie en ville. De plus, il serait judicieux de savoir pourquoi Delémont n'a pas reconduit son expérience après deux ans et comment procède Moutier qui semble être satisfait ? Bien que son groupe ne souhaite en aucun cas être commerçant de substitution, il est d'avis qu'il faut se demander si le mandat pourrait être externalisé et savoir si les commerçants sont demandeurs d'un tel intervenant. Est-ce que les gains opérés pourraient financer la création d'un tel poste ? Est-ce qu'une telle personne pourrait travailler pour Porrentruy et d'autres villes ou villages environnants ? Au vu de toutes ces inconnues, le groupe PLR acceptera cette proposition sous forme de postulat.

M. Pascal Miserez relève que les vitrines vides à Porrentruy sont un constat inquiétant ; 47 rez-de-chaussée déserts relevés en vieille ville, ce qui est désastreux pour l'image de Porrentruy. Toutefois, il faut bien admettre que le commerce a évolué et il paraît illusoire de retrouver dans le futur autant de petits commerçants qu'autrefois en vieille ville. En effet, aujourd'hui, la plupart des achats se fait dans des centres commerciaux, voir par internet pour beaucoup de produits, cette tendance ne peut pas être modifiée. De plus, un commerçant ne va pas développer une nouvelle activité en étant stimulé par une volonté politique. Un commerçant se lance à l'eau quand il sent pouvoir réaliser durablement de bonnes affaires. C'est donc en développant une certaine activité touristique que Porrentruy pourra ouvrir de nouvelles perspectives pour la restauration, les produits du terroir, les artisans, etc. Le cadre d'une ville piétonne est particulièrement convivial et propice à s'attarder dans les commerces. Pour les rez-de-chaussée vides, à l'instar de ce qui s'est fait dans d'autres villes ayant un centre ancien, il est possible de développer dans ces locaux certaines activités associatives, administratives, etc. Mais surtout, ces anciens commerces peuvent devenir des lieux de vie uniques, originaux et de grande qualité. Pour cela, il faut attirer des investisseurs-habitants car ce sont eux qui vont transformer ces rez-de-chaussée en nouveaux lieux d'habitation. Ceci ne sera donc possible que par un changement de politique en vieille ville, en favorisant résolument la qualité de vie, notamment en limitant fortement l'accès aux voitures et en empêchant le développement d'activités qui découragent les investisseurs, par exemple les bars de nuit et les salons de massages qui prolifèrent à Porrentruy. Il faut interdire les fêtes au Séminaire qui sont un

désastre total pour les personnes qui habitent près de ce lieu car ce n'est pas ces fêtes qui vont développer la vieille ville. La vieille ville est une sorte de Disneyland où les gens font la fête mais dont personne ne se préoccupe jamais des habitants. En conclusion, un manager pour la vieille ville nécessitera une étude approfondie, un comparatif avec des postes identiques existant dans d'autres communes. Un cahier de charges précis et les coûts inhérents à ce poste devront être établis. Ce manager devra être à l'écoute des associations qui œuvrent pour la vieille ville et intégrer leurs préoccupations. Son choix ne devra pas être dicté par des préoccupations partisans. Concernant les futures attributions de ce manager, le groupe PCSI demande qu'il puisse agir dans le cadre d'une nouvelle politique en vieille ville, résolument orientée vers la qualité de vie et visant à y attirer de nouveaux habitants qui resteront durablement. Son groupe invite le Conseil municipal à prendre en considération ses remarques pour réaliser cette étude. Cela dit, le groupe PCSI a choisi de laisser la liberté de vote à ses représentants.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Un manager de ville pour rendre Porrentruy plus attractif » à une majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

#### **10. Approuver un prêt d'un montant maximal de CHF 950'000.-, TTC, au Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SIDP) pour la garantie de la réalisation de la centrale solaire photovoltaïque de la patinoire, à couvrir par voie d'emprunt.**

#### ENTREE EN MATIERE

M. Gabriel Voirol rappelle que la compétence décisionnelle en matière de gestion de la patinoire appartient au SIDP, qui a fait un travail exemplaire pour essayer de trouver un modèle fonctionnel pour la mise en application d'un système de prêt citoyen. L'objectif est de montrer que Porrentruy tient à sa patinoire ; c'est pourquoi elle doit être dans les premiers à marquer son soutien, que ce soit aussi bien pour les infrastructures de glace que pour la toiture. L'engagement demandé est une garantie maximale. Toutefois, si les citoyens de Porrentruy décident également de faire des prêts, ceux-ci seront déduits des 950'000 francs demandés. Ce n'est pas nécessairement le cas dans certaines autres communes qui ont décidé de prêter un montant donné et les prêts de leurs citoyens viendront s'additionner au prêt de ces communes. Aujourd'hui, de nombreux partenaires ont déjà exprimé le souhait de participer à cette action. Le SIDP a reçu pas mal d'engagements qui laissent à penser que cette réalisation ne posera aucune difficulté. Cet investissement va aussi rapporter puisque que les intérêts des emprunts qui devront être faits seront certainement inférieurs à la rentabilité qui est proposée. En effet, avec une rémunération de 2,25%, la situation devrait être intéressante pour Porrentruy sachant que chaque année elle recevra en retour 1/25<sup>e</sup> du montant investi, ce qui fait que même si les taux se modifiaient fondamentalement en fin de parcours, ça n'aurait pas beaucoup d'incidences sur les finances communales. Pour ce projet, les communes ont accepté d'acheter les certificats d'origine. Jusqu'à présent, la Municipalité achetait de l'énergie hydraulique non « Naturemade » pour la grande partie de ses bâtiments et du certifié « Naturemade » hydraulique qui coûtait 2,5 centimes. Avec cette opération, la Commune achètera de l'énergie solaire photovoltaïque à la patinoire. Tout le reste de l'hydraulique sera acheté aux Services industriels de Delémont à 0,1 centime contre 1,1 centime aujourd'hui. Donc, avec le même montant, la Municipalité arrivera à donner de l'argent pour la patinoire et à utiliser uniquement de l'énergie renouvelable. C'est pourquoi, le Conseil municipal recommande au législatif de soutenir ce prêt au SIDP.

Pour son groupe, Mme Rosalie Beuret relève que ce dossier lui tient particulièrement à cœur et remercie l'exécutif communal, le SIDP et l'ensemble des communes pour leur engagement dans cette démarche. Pour elle, les solutions techniques sont innovantes, le modèle de financement citoyen se veut réaliste et responsable. Quant à l'enjeu énergétique, il est ambitieux. Certains points méritent toutefois d'être relevés : au niveau énergétique, ce projet, de par son ampleur, permettra de donner un véritable élan à la production solaire. Parallèlement, la politique d'achat de certificats de garanties d'origine renouvelable menée par la Municipalité pour alimenter ses bâtiments et installations techniques démontre un engagement fort qui est à saluer. Son groupe ne peut qu'encourager l'exécutif à poursuivre sur cette voie qui, bien que les « GO » ne soient pas très appréhendables ou compréhensifs pour les citoyens, représente la clef de voûte de la transition énergétique. Le mode de financement citoyen élaboré correspond à l'idée développée par la motion intitulée « pour une centrale solaire collective » et soutenue par le législatif. Par ailleurs, l'option du Conseil municipal de soumettre une demande de garantie maximale qui sera sollicitée en fonction du besoin paraît adéquate. Outre la coopération avec les communes du district, le partenariat avec les Services industriels de Delémont est à saluer. Ceci non seulement parce que les SID sont au bénéfice de plusieurs réalisations de centrales solaires collectives mais aussi parce que cette nouvelle collaboration avec Delémont vient renforcer les synergies mises en

place ces dernières années dans le domaine énergétique. Enfin, cette centrale solaire photovoltaïque offrira un toit à la patinoire, élément qui n'est pas des moindres vu l'importance de ce dossier pour le Canton. Son groupe soutiendra donc cette demande de prêt au SIDP.

M. Marcel Meyer relève que ce projet est ambitieux pour Porrentruy et pour toute la région puisque bon nombre de communes avoisinantes vont participer et cofinancer le projet. En effet, le projet de centrale solaire photovoltaïque sur le toit de la patinoire est en tous points vertueux et s'inscrit techniquement et philosophiquement dans la volonté que Porrentruy, depuis de nombreuses années, a de vouloir se substituer à une dépendance énergétique fossile. Ceci a séduit et ravi particulièrement son groupe, de sorte qu'il acceptera l'entrée en matière et le crédit demandé. Au nom du groupe PDC-JDC, il rappelle que pour un nombre important de projets, lorsque ça a été possible, le volet du principe du développement durable a été considéré et évalué. A chaque reprise, le législatif en a accepté non seulement le principe mais, également et unanimement, y a apporté son soutien. Alors ce soir, même s'il y a une multitude de chiffres et une compréhension toute en subtilité, notamment concernant les « GO », son groupe relève, une fois encore, la totale transparence portée à l'attention du Conseil de ville. Dès lors, pour la patinoire, qui se verra bientôt offrir une cure de jouvence très importante et nécessaire, l'opportunité de pouvoir accueillir sur son toit une centrale solaire photovoltaïque ne saurait être mise en échec par le législatif. Comme l'a rappelé le Conseil municipal dans son message, le Conseil de ville avait adopté une motion qui allait dans ce sens ; ce soir, il a l'opportunité de réaliser ce souhait et il doit, au-delà des chiffres qui sont présentés et des différents processus de financement, avoir l'honnêteté d'être conséquent avec ses décisions et approuver le prêt souhaité par le SIDP. Dans le détail de tous les chiffres qui sont présentés, il est un peu regrettable de constater que seul le tiers de la production d'énergie pourra être utilisé et que le surplus sera revendu à BKW, avec un tarif certainement amoindri. Le groupe PDC-JDC constate également que la durée d'amortissement, prévue sur 25 ans, nécessitera une bienveillante attention au taux moyen de 2,25% articulé, mais pas garanti, puisqu'aujourd'hui, même si le taux est réaliste, il est difficile de préjuger de ce qu'il sera d'ici 10 ou 15 ans. Il espère que les autorités futures ne subiront pas une déconvenue sur ce point. Pour le surplus, le message complet du Conseil municipal a convaincu son groupe, de sorte qu'il approuvera à l'unanimité le prêt de CHF 950'000.- au SIDP, dans le but de lui permettre la réalisation de la centrale solaire telle que prévue dans le projet de rénovation de la patinoire. M. Meyer invite encore chaque formation politique à souscrire pleinement et unanimement à ce prêt, afin de transmettre un message clair et fort des élus bruntrutains en faveur de la population, qui attend une rénovation de la patinoire digne de ce nom, ce qui est une nécessité et une exigence pour le HC Ajoie, ainsi que tous les utilisateurs de la glace ajoulote.

Pour le groupe PLR, M. Johan Perrin salue le projet de centrale photovoltaïque sur les toits de la future « Arena ». Le modèle participatif est judicieux et adapté. Il espère toutefois que le financement de l'investissement participatif soit fructueux, ce qui diminuerait le montant à charge de la Commune. Les garanties d'origines, la part d'autoconsommation ainsi que la vente de l'excédent permettra de couvrir les frais d'exploitation. Etant donné que le financement et les coûts d'exploitation sont définis clairement et couverts par des rentrées financières, son groupe soutiendra cette demande de prêt.

Mme Sophie Barthod indique que son groupe partage les arguments développés par les autres groupes. Elle ajoute que ce projet, inspiré de la réussite de la patinoire de Delémont, est une excellente opportunité pour le citoyen de s'engager dans le projet de la patinoire. C'est également un investissement intéressant, qui saura trouver de l'intérêt auprès de la population. Afin de donner un signal positif à la population bruntrutaine et jurassienne, le groupe PCSI acceptera ce crédit de maximum CHF 950'000.-.

Concernant l'électricité qui ne peut pas être utilisée dans le cadre du projet, M. Gabriel Voirol précise que la possibilité de l'utiliser pour la piscine municipale a été examinée mais, malheureusement, les dispositions actuelles en matière d'électricité ne permettent pas de considérer qu'il s'agit d'une même installation puisqu'une distinction parcellaire est faite. A ce moment-là, le SIDP deviendrait un revendeur-distributeur et non plus simplement un producteur, ce que la loi n'autorise malheureusement pas.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

#### FOND DU SUJET

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent un prêt d'un montant maximal de CHF 950'000.-, TTC, au Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SIDP) pour la garantie de la réalisation de la centrale solaire photovoltaïque de la patinoire, à couvrir par voie d'emprunt, à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

- 11. Accepter un crédit de CHF 4,7 millions, sous réserve de subventions, à financer par voie d'emprunt par le Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE) afin de traiter les micropolluants des eaux usées de la station d'épuration, selon la législation fédérale et donner compétence à la commission dudit syndicat pour se procurer et consolider le financement.**

ENTREE EN MATIERE

M. Gabriel Voirol signale que l'objectif est d'être dans les premiers à accepter ce crédit qui sera soumis également au peuple, afin de montrer l'attitude dynamique et volontariste de la Commune de Porrentruy pour évacuer ces fameux micropolluants, substances qui sont retrouvées dans les eaux usées et qui ont tendance à causer des dégâts aussi bien à la nature qu'à l'eau potable. Une modification législative fédérale de 2016 impose qu'un montant de 9 francs par habitant soit encaissé auprès des STEP pour alimenter un fonds destiné à subventionner les installations des grandes centrales ou comme celle de la STEP de Porrentruy où la quantité d'eau traitée et rejetée dans l'Allaine représente parfois plus de 10% du débit global, raison pour laquelle il y a une priorité à traiter ces micropolluants. Dès le moment où ce fonds va être utilisé pour les grands projets, il ne restera plus grand-chose, d'où la volonté de la commission du SEPE d'accélérer le processus et d'être dans les premiers. Qui dit être dans les premiers signifie parfois aussi des petits soucis de démarrage car les choses ne sont pas toujours très claires. Ce projet a été redimensionné en tenant compte des exigences fédérales. Malheureusement, le traitement de l'eau à l'ozonation peut transformer du bromure en bromates, qui pourraient augmenter de 9 à 12 microgrammes par litre d'eau usée, à savoir au-delà de la limite autorisée. Par conséquent, des analyses sont nécessaires pour essayer de trouver l'origine de ces bromures et pour pouvoir les éliminer. A cet effet, 6 capteurs automatiques ont été disposés aux principales intersections du réseau. Le SEPE espère trouver la solution d'ici un mois. Maintenant, il est nécessaire d'attendre l'accord de la Confédération car sans leur accord le montant de subventionnement de 75% n'est pas garanti et tout le projet est remis en cause. Malgré cela, M. Voirol invite le législatif à soutenir ce projet ambitieux qui, dès le moment où la Confédération aura donné sa réponse et les garanties de subventionnement, sera soumis au peuple ; c'est la raison pour laquelle une réserve est mise sur la date du 21 mai, telle qu'elle est indiquée dans le rapport.

M. Michel Berberat souligne que la station d'épuration doit procéder à l'amélioration de la qualité de ses eaux de refoulement en conformité aux dispositions de la loi fédérale sur la protection des eaux (LPEP). Il salue la prompte réaction de la commission du SEPE qui a pris les dispositions nécessaires afin que le coût des améliorations à exécuter puisse bénéficier des subventions fédérales. Les analyses faites à la sortie de la STEP ont permis de quantifier les micropolluants ; la solution de traitement par ozonation et filtration sur sable s'adapte très bien à la réduction sensible de ces micropolluants. Les eaux de sortie de la station seront en conformité aux normes fixées par le BAFU, division des eaux de l'Office fédéral de l'environnement. Dans son interprétation de l'ordonnance, le BAFU exige que la STEP détermine la provenance de certains micropolluants ; ce qui est en passe d'exécution. Cette contrainte va retarder l'octroi définitif du permis et des subventions. En outre, l'opération financière est neutre en ce sens que la STEP sera libérée de la taxe fédérale de 9 francs par habitant. Cette somme couvrira les charges de la nouvelle installation. Pour ces raisons, le groupe libéral radical acceptera donc ce crédit.

Pour le groupe PDC-JDC, Mme Anne-Marie Volpato rappelle que, malgré le refus de certaines communes au projet SEPE+, Porrentruy et la majeure partie des communes-membres du SEPE y étaient favorables. Cet écueil qui peut être qualifié de majeur ne semble pas avoir altéré de façon notable l'énergie du comité du SEPE qui délivre ce soir un projet ambitieux et étudié avec anticipation, pour faire face aux nouvelles normes qui seront à moyen terme obligatoires. En effet, au travers du message transmis par le Conseil municipal, son groupe constate que l'enjeu est important et urgent, puisque depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 déjà, le SEPE prélève aux communes une somme de CHF 9.- par habitant qui permet d'alimenter un fonds d'investissements, destiné à aider certaines catégories de STEP, pour faire face à la mise aux normes qui relèvent des micropolluants. A présent, sans vouloir entrer dans tous les détails du contenu du message présenté avec clarté et transparence du Conseil municipal, son groupe est heureux de constater une fois encore que plusieurs variantes ont été étudiées, que ces variantes ont permis de privilégier un choix écologique avant tout avec un aspect économique et financier très intéressant, tant en terme d'investissement qu'en terme de fonctionnement. En effet, les frais de fonctionnement seront supportables

pour les communes et le bilan sera neutre, ceci en garantissant une qualité accrue de l'eau déversée dans l'Allaine. Elle relève à satisfaction que l'investissement global accuse une moins-value de l'ordre de 2 millions de francs par rapport aux prévisions initiales qui accusaient une dépense de 6,7 millions de francs. Enfin, son groupe est heureux de remarquer qu'un bon nombre de travaux seront confiés à des entreprises jurassiennes, ceci est bienvenu dans la période d'incertitude conjoncturelle actuelle. Ceci dit, une seule ombre pourrait ternir le tableau puisque des bromates, dont l'origine reste inconnue pour l'heure, sont retrouvées de façon épisodique dans l'Allaine mais que des mesures d'investigation sont en cours pour trouver l'origine de cette substance. Il semble toutefois qu'il y ait une bonne chance de résoudre cette difficulté à laquelle reste suspendue le subventionnement fédéral d'ici la votation populaire. Dès lors, son groupe est unanimement d'avis qu'il serait malvenu, voire préjudiciable pour les habitants de Porrentruy, mais également pour ceux des autres communes-membres du SEPE, de se positionner en défaveur de ce crédit, tant il est vrai que la transparence des autorités dans ce dossier est à saluer et laisse entrevoir une issue positive. Au vu des éléments qui ont été avancés par le Conseil municipal, son groupe acceptera, à l'unanimité, ce crédit de 4,7 millions de francs et invite l'ensemble des formations politiques à soutenir ce projet.

M. Jean-Pierre Cafiso relève que les micropolluants trouvés dans les cours d'eau proviennent des versements continus des centrales d'épuration et aussi d'apports diffus essentiellement de l'agriculture, des transports et de l'atmosphère. L'agriculture actuelle rejette dans les eaux des rivières une variété de substances toxiques provenant des produits phytosanitaires, des médicaments vétérinaires et des métaux lourds qui sont répandus sur les surfaces agricoles. Le combat contre cette pollution sournoise des micropolluants est complexe ; il faut rester attentif, vigilant et éliminer ce mal à la source en diminuant la consommation de ces produits toxiques qui arrivent irrémédiablement dans l'eau de consommation. Il faut également mettre en balance que la société actuelle, par l'évolution des produits de consommation, révèle des substances de plus en plus complexes et de plus en plus dangereuses pour la santé. Les pesticides et les herbicides sont des bombes à retardement. M. Cafiso salue la volonté politique de la Confédération de s'engager dans la lutte contre les micropolluants, qui a mis en place les bases légales et qui soutient également les innovations. L'introduction de ces nouvelles techniques aura un coût de 1,2 milliard de francs financé à 75% par une taxe de 9 francs par habitant jusqu'en 2040. 100 STEP en Suisse sont concernées par la nouvelle loi ; les plus grandes stations mais également celle de Porrentruy, plus petite, qui déverse ses eaux dans une rivière qui a une grande variation de débit. Lorsque le débit de l'eau de l'Allaine est faible, on constate une plus grande concentration de micropolluants. Le choix de la technique d'épuration par ozone, complétée par un filtrage à sable, fera baisser à plus de 80% les micropolluants rejetés dans la rivière. Le traitement par ozone est un puissant désinfectant et laissera la possibilité à des personnes de se baigner dans la rivière. Certaines substances éliminées par ozone peuvent se transformer en micropolluants plus dangereux ; par exemple, le bromure se transforme en bromate, produit hautement cancérigène. Les analyses tests pour la future station ont démontré que les eaux usées arrivant à Porrentruy ont parfois des pics de concentration de bromure assez importante. La Confédération demande au SEPE d'effectuer des recherches pour situer la source de cette substance et réduire la quantité de bromure dans l'eau usée. Le bassin versant des eaux usées a une faible concentration industrielle, ce qui devrait permettre de situer assez vite la source de contamination. En matière de santé et d'environnement, des sujets importants et délicats, son groupe attend des autorités qu'elles jouent la carte de la transparence. Ce problème de bromure dans la demande d'acceptation du crédit n'est pas mentionné et ce manque d'information peut créer des problèmes de compréhension. La question de savoir si le système choisit est adéquat peut se poser. En conclusion, le groupe PS- Les Verts accepte ce crédit, ce qui donnera une nouvelle vie à l'Allaine.

Relevant que l'eau est un bien vital, M. Benjamin Bergé souligne qu'il n'est pas toujours facile de contrôler les micropolluants qui passent dans les eaux usées. À ce propos, il aurait été bien de voir, dans la constitution du dossier, la part des ménages prises par le SEPE ainsi que celle des entreprises de la région. Son groupe constate cependant qu'il a été fait appel à des bureaux d'ingénieurs pour trouver les meilleures solutions adaptées à la STEP ainsi que le montage financier. Le fait que la Confédération prenne en charge une grande partie du financement ne peut qu'être bienfaitrice à Porrentruy ; c'est un juste retour des choses. Par rapport au calendrier, il serait bon que la STEP de Porrentruy soit dotée de processus d'ozonation puis de filtrage avant septembre 2018, afin que la taxe soit prélevée le moins longtemps possible. Si justement cette date devrait être octobre 2018, il faudra payer une année de plus pour un mois de retard seulement. Son groupe souhaiterait savoir, au cas où les recommandations et directives fédérales changeraient, si le projet imaginé par les ingénieurs est assez souple pour éventuellement s'adapter à ces nouvelles règles fédérales à venir. En conclusion, le groupe PCSI approuvera ce dossier.

M. Gabriel Voirol indique que les coûts ont pu être réduits de 2 millions de francs car certaines options ont

été abandonnées, comme le doublement des installations ou la non-couverture des bassins. Les installations ont aussi été redimensionnées, en tenant compte de la demande de la Confédération. La possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques a été étudiée mais l'endroit ne s'y prêtait pas vraiment bien. Concernant le problème des bromures, lors de l'analyse des critères des différentes possibilités, le SEPE a relevé que les bromures et les chromes étaient les deux substances qui pouvaient poser problème. Ces substances se retrouvent en général dans des zones très industrialisées, ce qui n'est pas le cas pour la région. Pour cette raison, le SEPE a décidé de faire des tests sur le type d'eaux usées. Les premières analyses, faites sur une durée de 6 mois, ont démontré des pics ponctuels de bromures une fois par mois et dont l'origine n'est pas connue. Toutefois, la quantité est minime par rapport aux normes légales. Concernant la directive fédérale, aujourd'hui il n'y en a pas. Le législateur a été tellement rapide que la loi a été établie et la Confédération est toujours en train d'essayer d'établir les directives d'application. C'est assez compliqué et ça prend du temps car la Confédération ne veut pas s'engager trop vite, c'est un peu le défaut des systèmes mis en place trop rapidement. Le SEPE a visité des installations pilotes qui fonctionnent, mais qui doivent encore être approuvées ; toutefois, il n'y a aucun système sur le marché qui est totalement commercialisable dans 25 zones. Chaque système est individualisé en fonction de ses propres besoins et il y a trois grands systèmes. Actuellement, toutes les méthodes ont leurs avantages et leurs inconvénients. Il n'y a pas de directives qui vont normalement remettre en cause ces systèmes. Il existe des milliards de micropolluants et les STEP ne savent parfois pas lesquelles il faut analyser. Personne ne peut dire quelles seront les nouvelles exigences dans 15 ou 20 ans. Toutefois, à ce stade, le SEPE a pris toutes les garanties nécessaires pour répondre aux objectifs demandés, soit d'éliminer les 80% des micropolluants, ce qui sera fait sur 98% de l'année. Le 2% restant correspond aux périodes de grandes eaux ou tout n'est pas traité.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

#### FOND DU SUJET

La parole n'est pas demandée.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent un crédit de CHF 4,7 millions, sous réserve de subventions, à financer par voie d'emprunt par le Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE) afin de traiter les micropolluants des eaux usées de la station d'épuration, selon la législation fédérale et donner compétence à la commission dudit syndicat pour se procurer et consolider le financement, à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

### **12. Approuver un crédit-cadre de CHF 2,9 millions, hors taxes, à couvrir par reprise de réserve du fonds des eaux usées, en vue de l'assainissement des ouvrages et canalisations d'eaux usées pour la période 2018 à 2022.**

#### ENTREE EN MATIERE

Le projet du SEPE+ n'ayant pas abouti, M. Gabriel Voirol indique que ce nouveau crédit-cadre doit permettre de réaliser principalement des assainissements sur les réseaux d'eau potable et d'eaux usées durant la législature 2018 à 2022. 3% du montant seront utilisés pour de légères extensions des réseaux. Ce crédit-cadre intègre également les investissements sur les canalisations d'eaux usées, notamment à la rue Pierre-Péquignat, dans le périmètre de « Cœur de ville ». En conclusion, il recommande au Conseil de ville d'accepter ce crédit-cadre.

M. Claude Gury relève que son groupe est favorable à ce troisième crédit-cadre. Etant donné le refus du SEPE+, il est tout à fait adéquat de donner des moyens à l'exécutif communal pour procéder à l'entretien et à l'assainissement du réseau d'eaux usées, voire à son développement. Son groupe ne doute pas que ces travaux seront coordonnés au mieux avec les autres interventions sur le réseau, telles que le réseau d'eau potable ou encore la remise en état des routes. Pour ce qui est de la réduction des eaux claires parasites, les travaux entrepris jusqu'à ce jour semblent avoir permis une bonne réduction de ces eaux à la STEP, mais un effort est encore à faire. L'objectif de cette réduction est un meilleur fonctionnement de la STEP et de ses futures installations pour le traitement des micropolluants. Par contre, il est essentiel que d'éventuels travaux liés au bassin de la STEP soient coordonnés avec les autres communes-membres de manière à cibler les interventions là où elles sont les plus efficaces en termes de coût/efficacité. Le PGEE disposait d'une liste de priorités à l'échelle du bassin versant de la STEP. Il est



indispensable que cette liste soit régulièrement mise à jour et que les représentants de la Municipalité au sein de la commission du SEPE pèsent de tout leur poids pour que les communes empoignent ce sujet hautement important pour le fonctionnement de la STEP. Il faut également rappeler que les enjeux liés aux eaux usées ne concernent pas uniquement la votation de ce crédit par le Conseil de ville, puis par la population, mais également la mise en conformité de la réglementation avec la LGeaux qui est entrée en vigueur il y a peu de temps. La mise en place d'une réglementation avant-gardiste en 2000 a permis de créer un fonds pour le renouvellement des infrastructures des eaux usées. Ce fonds, qui s'élève à fin 2015 à près de 4,5 millions de francs, permet d'approuver sereinement le crédit de ce soir. Toutefois, il y aura lieu de se battre auprès des autorités supérieures pour que ce montant engrangé pendant les 15 dernières années dans l'attente du Plan Général d'Evacuation des Eaux puisse être considéré et permette de limiter les augmentations des coûts des eaux usées pour les citoyens de Porrentruy. Son groupe estime, en effet, que les éventuelles augmentations des eaux usées ne doivent pas grever trop fortement les ménages de la classe moyenne, qui composent majoritairement la cité. Il faut en outre éviter que ce soit la même génération qui doit payer pour la mise en place de l'infrastructure des eaux usées et pour son renouvellement. Son groupe demande donc à l'exécutif de ne pas aller trop vite dans l'adaptation des taxes communales et surtout de vérifier le besoin réel d'augmentation des taxes sur les eaux usées au regard du montant du fonds pour les eaux usées et des revenus actuels, quitte à ne pas respecter pleinement les éventuelles injonctions des autorités supérieures. Il se réjouit également de voir dans le message l'indication suivante : « les mandats d'études et les travaux seront réalisés par des entreprises locales », soit de Porrentruy. Son groupe veillera au respect de ce principe tout au long de la période de validité de ce crédit. C'est dans ce sens qu'il soutiendra ce crédit-cadre.

Pour le groupe PLR, M. Didier Nicoulin ne voit aucune raison valable de ne pas accéder à la demande de ce crédit-cadre pour l'entretien du réseau de canalisations. Certes, la somme est importante mais cette requête s'inscrit dans la logique écologique, puisqu'il y aura une réduction de pollution par les eaux usées, et économique, car il faut bien entretenir le réseau vieillissant. Ce troisième crédit, pour la période de 2018 à 2022, est conforme au besoin. Bien qu'il soit plus conséquent que les deux crédits initiaux, en le comparant aux besoins réels d'entretien des 48 km de canalisation, il faut bien constater que les exigences futures en termes d'entretien restent énormes. Toutefois, les fortes augmentations annoncées en lien avec le prix de l'eau devront permettre d'alimenter suffisamment le fonds pour l'entretien des canalisations. M. Nicoulin rappelle que le groupe PLR est attaché au principe de l'utilisation des crédits-cadres pour tous les avantages que ce système procure en termes de flexibilité et de synergie. Du côté de l'endettement communal, étant donné que cette somme est prélevée sur le fonds de réserve des eaux usées, qui se monte à 4,4 millions de francs, théoriquement la dette ne devrait pas être influencée car pour cela il faut que l'argent soit déposé sur le compte bancaire ou postal. Si tel n'est pas le cas, logiquement l'endettement de la Commune augmentera d'autant. En conclusion, le groupe PLR acceptera ce crédit.

M. Gilles Coullery indique que le groupe PS-Les Verts acceptera ce crédit-cadre, du fait que par 2 fois, pour la période 2009 à 2015 puis 2016 à 2017, la méthode du crédit-cadre a démontré toute son utilité et son efficacité, que le Conseil municipal a été en mesure de présenter de manière détaillée, objet par objet, les dépenses qui ont été effectuées durant ces deux périodes, que ce même Conseil peut également fournir une liste des travaux qui ont déjà été planifiés pour la période pour laquelle le crédit-cadre est demandé et que le financement est totalement pris par le fonds de réserve prévu à cet effet.

M. Jean-Luc Plumey relève que ce crédit doit répondre aux exigences imposées pour l'entretien, l'assainissement et l'extension du réseau de canalisations pour les 5 prochaines années. A la lecture du message au Conseil de ville, il constate qu'au cours des 7 à 8 dernières années, les divers crédits-cadres ont été utilisés à de nombreuses reprises et très souvent en synergie avec d'autres travaux. Ce type de crédit, qui donne certes une sorte de chèque en blanc à l'exécutif, contribue, à coup sûr, à faciliter grandement le travail du Conseil municipal et de l'administration. Il apporte surtout une plus grande réactivité d'intervention dans le développement de projets importants pour la ville. En conclusion, son groupe acceptera ce crédit-cadre.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

#### FOND DU SUJET

M. Didier Nicoulin demandant pourquoi ce crédit est hors TVA et pourquoi le montant du fonds de réserve est mentionné au 31 décembre 2015, M. Gabriel Voirol répond que les montants sont toujours hors taxe

pour ce qui concerne l'eau usée et l'état du fonds de réserve a été indiqué au 31 décembre 2015 car les comptes 2016 ne sont pas encore bouclés.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent un crédit-cadre de CHF 2,9 millions, hors taxes, à couvrir par reprise de réserve du fonds des eaux usées, en vue de l'assainissement des ouvrages et canalisations d'eaux usées pour la période 2018 à 2022, à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

### 13. Divers

Traitement de la résolution interpartis intitulée « Offices de poste, pour un service public fort ! ». La résolution ayant été déposée valablement et comportant le nombre de signatures requis en vertu de l'article 40 du règlement du Conseil de ville, Mme la Présidente annonce qu'elle peut être traitée.

Mme Rosalie Beuret rappelle qu'en fin d'année 2016, la Poste a annoncé la fermeture de 500 à 600 offices de poste d'ici 2020, 1'200 collaboratrices et collaborateurs seraient concernés. Selon le syndicat des médias et de la communication Syndicom, 27 des 31 offices jurassiens seraient potentiellement menacés. Certains sont peut-être dubitatifs sur le poids d'une telle résolution face au géant jaune mais le calendrier pour agir est adéquat et la Poste s'est engagée à associer les Gouvernements cantonaux dans l'élaboration de sa stratégie, c'est pourquoi il est urgent d'agir. L'annonce de la fermeture de l'office de Develier, intervenue ce lundi, et de la fin de la livraison à domicile à la Goule pousse les élus à réagir, car au rythme des démantèlements actuels, le Canton du Jura se transformera bientôt en désert du service public et Porrentruy ne sera pas en reste. Soucieux de l'avenir et des emplois dans la région, mais aussi de la qualité du service public de proximité à mettre à disposition à la population, cette résolution demande au Conseil municipal d'écrire à la direction de la Poste afin de réexaminer l'organisation et le maintien des offices de poste et des emplois à Porrentruy, chef-lieu de district, d'exiger de la part du Gouvernement jurassien, un état des lieux régulier sur ses discussions relatives au maintien des offices de poste à Porrentruy, de porter cette préoccupation à l'Association jurassienne des communes pour développer une stratégie commune, concertée et ciblée face à la politique de démantèlement de la Poste, et de soutenir les démarches entreprises en lien avec le maintien des offices de poste et la garantie de l'emploi par le Gouvernement et le Parlement jurassien auprès de la direction de la Poste et des instances fédérales. Il est en effet indispensable que tous les échelons se mobilisent afin d'avoir un certain poids pour valoriser et conserver les différents acquis d'offices et d'emplois, d'autant que des mesures compensatoires existent et que la Poste pourrait tout à fait choisir de diversifier ses activités plutôt que de licencier. C'est pourquoi, elle demande de soutenir cette résolution interpartis.

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg signale que l'assemblée générale du SIDP a statué sur la même problématique et a décidé, à l'unanimité des membres présents, d'adresser un courrier à la Poste. Il y a un mois, l'AJC a fait la même démarche et a invité la Poste pour expliquer ce qui se passait. Donc, les mêmes thèmes sont débattus par ces instances et par les communes.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la résolution intitulée « Offices de poste, pour un service public fort ! » à l'unanimité.*

Mme la Présidente informe que 6 textes ont été déposés.

Mme Aline Nicoulin remercie la Chancellerie de mettre désormais en ligne les interventions déposées à chaque séance du Conseil de ville.

M. Yann Voillat est satisfait du traitement de son interpellation concernant la Maison de l'enfance et remercie la Municipalité d'avoir installé une barrière devant ce bâtiment, ce qui a solutionné le problème.

Mme Corinne Laissue remercie, au nom de son fils, le Conseil municipal pour l'abonnement à la bibliothèque municipale qui est offert aux jeunes de 18 ans qui entrent dans leur majorité, comme pour ceux qui entrent en 3<sup>e</sup> Harmos. C'est une promotion de la lecture qui fait plaisir.

La parole n'étant plus utilisée, Mme la Présidente lève la séance. Il est 22.20 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :

La présidente :

D. Sautebin

M. Crevoisier Crelier